

TELEVISION RADIO MULTIMEDIA

Télé Bocal et OSF privées de fréquence

TELE locale

La télévision parisienne associative OSF, autorisée à émettre d'abord du 1^{er} juin au 3 juillet 1998, puis du 1^{er} octobre 1998 au 31 mars 1999, s'est vu refuser une nouvelle autorisation temporaire par le CSA. Même traitement pour Télé Bocal, programme local diffusé par cassettes dans les cafés de l'Est parisien, qui avait demandé une autorisation temporaire d'émettre par voie hertzienne sur le XX^e arrondissement, du 15 mars au 15 septembre.

Le CSA estime qu'au moment où il s'interroge sur l'opportunité d'un appel à candidatures pour une chaîne locale permanente sur Paris, l'attribution d'autorisations temporaires serait susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement entre les candidats.

Isabelle Repiton